Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HAUTE ECOLE PÉDAGOGIQUE

Désignation de la Commission de refondation de la HEP

Conformément au décret du Grand Conseil du 5 juillet 2005, le Conseil d'Etat a désigné les membres de la Commission de refondation de la HEP. Cette dernière aura pour premières tâches de préaviser l'avant-projet de règlement d'organisation provisoire de la HEP, et d'examiner les candidatures au poste de président du Conseil de direction de la HEP, actuellement au concours.

Le Conseil d'Etat a désigné les membres de la Commission de refondation de la HEP, conformément à l'article 3 du décret du 5 juillet 2005 du Grand Conseil qui prévoit :

" Art. 3.- Durant toute la période transitoire concernée par le décret, une commission de refondation est instituée pour assurer une collaboration étroite entre les institutions partenaires dans la formation des enseignants, favoriser le débat public et participer à l'élaboration de la nouvelle loi.

Elle est composée de sept membres nommés par le Conseil d'Etat, dont un représentant de la HEP, un représentant du Rectorat UNIL, un représentant de la Direction de l'EPFL, le Directeur général de l'enseignement supérieur et trois experts externes. "

Les personnes suivantes ont été désignées par le Conseil d'Etat :

experts externes :

- Mme Paola Richard-De Paolis, directrice de l'école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne,

- M. le Professeur Karl Weber, Directeur de l'Institut de formation continue de l'Université de Berne,

- Le Conseil d'Etat privilégie, pour le troisième poste d'expert, la mise en place d'un collège de personnalités, intervenant individuellement selon leurs spécialisations et en fonction des questions abordées.

représentants institutionnels :

- représentant de l'UNIL : M. le Vice-recteur Dominique Arlettaz,

- représentant de l'EPFL : M. le Professeur Marcel Jufer,

- le directeur général de l'enseignement supérieur : M. Christian Pilloud, en qualité de président

- représentant de la HEP : M. Cyril Petitpierre, directeur de l'enseignement

La Commission de refondation va tenir sa première réunion incessamment. Elle aura pour première tâche de préaviser l'avant-projet de règlement d'organisation provisoire de la HEP, puis d'examiner les candidatures au poste de président du Conseil de direction de la HEP actuellement au concours.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 octobre 2005

DFJ, Christian Pilloud, Directeur général de l'enseignement supérieur (DGES), Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, tél. 021 316 35 01